

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22 novembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 DAC 126 Subvention exceptionnelle (15.000 euros) à l'association Compagnie d'expression musicale et d'opéra vivant-Péniche opéra (19e).

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Compagnie d'expression musicale et d'opéra vivant-Péniche opéra (19e) ;

Sur le rapport présenté par M. Frédéric HOCQUARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention exceptionnelle d'un montant de 15.000 euros est attribuée à l'association Compagnie d'expression musicale et d'opéra vivant-Péniche opéra, 46 quai de la Loire, (19e) ; SIMPA 20305 - 2018-03296.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 15.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Paris, nature 65748, rubrique 316.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO